

Décision

Générale

colonial

Décision n° 335 du 21 Avril 1943.

n° 335

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1943

Numéro JO
n° 9 du 01/05/1943

Date du numéro
1 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. CROGNIER, Chef ouvrier d'art principal de classe exceptionnelle des Travaux Publics du Cameroun en service détaché est mis provisoirement et pour compter du jour de son débarquement à la Colonie à la disposition du Chef du Service des Travaux Publics. M. FORGET, employé auxiliaire précédemment en Service au Cabinet du Gouverneur, est mis à la disposition du Chef du Service du Ravi villemen: Général. MM. DELTOUR e GUIL.BAUD, Commis prie peux des Posies en instance de départ, sont mi- provisient ct pour compter du 19 Avril 1943 à la disposition du Directeur de la Banque de chine qui remboursera au budget local le traitement alloué aux in éressés pendant toute la durée de leur détahement.